

Page: 1/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

RA 170 - Komponente B · Nom du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

· Emploi de la substance / de

la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Vernis de polyuréthane Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **BOTAMENT Systembaustoffe** 

> Am Kruppwald 1 D-46238 Bottrop

Tel.: ++49(0)2041 101-90 Fax.: ++49(0)2041 101-988

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille - Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

renseignements: Département sécurité du produit

msds@botament.com

· 1.4 Numéro d'appel

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61 d'urgence:

Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)



Page: 2/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 16.10.2021 Date d'impression: 23.10.2021 Numéro de version 5

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

4.4'-diisocyanate de diphénylméthane 2.4'-diisocyanate de diphénylméthane MDI-basiertes Polyisocyanat-Prepolymer 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/

brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante]

porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir P403+P233

le récipient fermé de manière étanche.

· Indications complémentaires: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.



Page : 3/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	50-70%
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	≥10-<25%
EINECS: 202-966-0	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	≥5-<10%
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 67815-87-6	MDI-basiertes Polyisocyanat-Prepolymer	≥1-<10%
	Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 2536-05-2	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane	≥1-<5%
EINECS: 219-799-4	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	≥0,1-<1%
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

#### · Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des premiers secours

· après inhalation : néant

après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

· après ingestion : Rincer la bouche

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page : 4/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 3)

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

**nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à

l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de

**sécurité**: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement: Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et

des explosions: Auc

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)



Page: 5/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 16.10.2021 Date d'impression: 23.10.2021 Numéro de version 5

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 4)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun:

non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Indications complémentaires

pour l'agencement des

Sans autre indication, voir point 7. installations techniques :

# · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

# 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

## 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m³ (ArL)

#### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Dermique | DNEL | 50 mg/kg bw/day (Ark) Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m³ (ArL)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m³ (ArL)

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m³ (ArL)

#### PNEC

#### 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

PNEC 1 mg/l (Abw)

0,1 mg/l (Mew)

1 mg/l (Suw)

PNEC 1 mg/kg dwt (Bod)

#### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

PNEC 1 mg/l (Abw)

0,1 mg/l (Mew)

1 mg/l (Suw)

(suite page 6)



Page : 6/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

#### Nom du produit RA 170 - Komponente B

	(suite de la page 5)
PNEC	1 mg/kg dwt (Bod)
5873-5	54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane
PNEC	1 mg/l (Abw)
	0,1 mg/l (Mew)
	1 mg/l (Suw)
PNEC	1 mg/kg dwt (Bod)
9016-8	37-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
PNEC	1 mg/l (Abw)
	0,1 mg/l (Mew)
	1 mg/l (Suw)
PNEC	1 mg/kg dwt (Bod)

#### · Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire: Une protection respiratoire est nécessaire sur les lieux de travail

insuffisamment ventilés et pendant le traitement par pulvérisation. Les masques à air frais ou les filtres combinés A2-P2 sont

recommandés pour les travaux de courte durée.

Protection des mains : Matériaux conditionnellement appropriés pour les gants de

protection; EN 374-3:

Caoutchouc nitrile - NBR : épaisseur ≥ 0.35mm

Ne convient que pour la protection contre les éclaboussures. Ne convient que pour une exposition de courte durée. En cas de contamination, les gants de protection doivent être changés

immédiatement.

· Matériau des gants

ts Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des

gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

- FK



Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 16.10.2021 Date d'impression: 23.10.2021 Numéro de version 5

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 6)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Aspect:

Forme: liquide Couleur: jaune

· Odeur : caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé Point d'ébullition : > 160 °C

· Point d'éclair : > 100 °C

184 °C Température d'inflammation :

· Auto-imflammabilitité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0.1 hPa

· Densité à 20 °C: 1,07 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

Pas d'autres informations importantes disponibles. · 9.2 Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique /

conditions à éviter : · 10.3 Possibilité de réactions

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

dangereuses

Réaction aux amines

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral LD50 >10000 mg/kg (Rat) Dermique LD50 >5000 mg/kg (Rab)

(suite page 8)



Page : 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

#### Nom du produit RA 170 - Komponente B

		(suite de la page 7	')		
Inhalatoire	LC50/4 h	~450 mg/l (Rat)	1		
101-68-8 4	101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane				
Oral	LD50	>10000 mg/kg (Ratte)	1		
Dermique	LD50	>9400 mg/kg (Kaninchen)			
9016-87-9	9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues				
Oral	LD50	>10000 mg/kg (Rat)	1		
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rab)			
Inhalatoire	LC50/4 h	~450 mg/l (Rat)			

· Effet primaire d'irritation :

de la peau : Provoque une irritation cutanée.

· des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

qerminales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

· Toxicité spécifique pour

certains organes cibles -

exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Peut irriter les voies respiratoires.

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

EC50/24h >1000 mg/l (Daphnia magna) LC50/96h >1000 mg/l (Brachydanio rerio) NOEC >1000 mg/l (Eisenia foetida) >10 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Page: 9/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 8)

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu

polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer

la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement

que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire

l'objet d'une récupération.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

**Classe** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : no

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

FR



Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 9)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 56a, 56b, 56c, 74

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

These data are based on our present knowledge. However, they shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

· Phrases importantes H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche

technique : Département sécurité

· Contact :

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

(suite page 11)



Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.10.2021 Numéro de version 5 Révision: 16.10.2021

#### Nom du produit RA 170 - Komponente B

(suite de la page 10)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association
CHS: Clobally Harmonicad System of Classification and Labellin

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –

Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –

Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR